

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: 6

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2^{me} ARROND. 1^{re} section. A Aigle, le 30 mai. — 2^{me} section. Au Sépey, le 23 mai ; à Château-d'Œx, le 25 mai.

3^{me} ARROND. 1^{re} section. A Lausanne, le 30 mai pour l'élite, et le 31 mai pour la réserve et la landwehr. — 2^{me} section. A Cully, le 23 mai pour l'élite et le 24 mai pour la réserve et la landwehr.

4^{me} ARROND. 1^{re} section. A Nyon, le 27 mai. — 2^{me} section. A Aubonne, le 25 mai.

5^{me} ARROND. 1^{re} section. Au Sentier, le 14 juin ; à Romainmôtier, le 8 juin. — 2^{me} section. A Echallens, le 6 juin.

6^{me} ARROND. 1^{re} section. A Yverdon, le 26 mai. — 2^{me} section. A Corcelettes, le 25 mai ; à Ste-Croix, le 18 juin.

7^{me} ARROND. 1^{re} section. A Morges, le 24 mai. — 2^{me} section. A Cossonay, le 28 mai.

8^{me} ARROND. 1^{re} section. A Avenches, le 28 mai. — 2^{me} section. A Lucens, le 1^{er} juin.

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 8 février, a nommé : MM. *Borard*, Louis, à Cully, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve. — *Pache*, Louis-Henri, à Lausanne, second sous-lieutenant de chasseurs du bataillon n° 9. — *Turel*, Jules, à Lausanne, second sous-lieutenant de carabiniers d'élite n° 3. — *Dubochet*, Aloys à Montreux, premier sous-lieutenant de carabiniers d'élite n° 8. — *Pache*, Charles, à Servion, premier sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 d'élite. — *Pitton*, Louis, à Oppens, lieutenant de mousquetaires n° 4 d'élite. — Le 13 février, M. *Cottier*, Auguste, à Orbe, major du bataillon d'élite du 5^e arrond. — Le 18 février, M. *Constantin*, Alfred, à Yverdon, premier sous-lieutenant de mousq. n° 3 d'élite. — *Viquerat*, François, à Donneloye, second sous-lieutenant du bataillon de chasseurs n° 9. — *Blondel*, Victor, à Crissier, premier sous-lieutenant de chasseurs de droite n° 1 de réserve. — *Reymond*, Auguste-David, à l'Abbaye, capitaine de chasseurs de droite d'élite. — *Platet*, Henri, à Cheseaux, capitaine aux chasseurs de gauche d'élite. — *Magnenat*, Georges, à Vaulion, capitaine de mousquetaires n° 3 d'élite. — Le 19, M. *De Loës*, Aimé-Louis-Emile, à Chexbres, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche d'élite. — Le 22 février, MM. *Goël*, Jean-Louis, à Carouge, premier sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve. — *Maget*, Samuel-Alexis, à Lausanne, premier sous-lieut. de mousq. n° 5 de réserve. — *Palaz*, Jean-Louis, à Riez, second sous-lieut. de mousq. n° 4 de réserve. — *Chenevard*, Isaac, à Bière, capitaine de chasseurs de droite d'élite. — *Hermenjat*, Jean-Marc-Oliv., à Founex, capitaine aux chasseurs de gauche d'élite. — *Udry*, Constant, à Saubraz, capitaine de chasseurs de gauche de réserve. — *Monnay*, Jean-Franç.-Louis, à Aubonne, capitaine de mousq. n° 2 d'élite. — *Davall*, Alfred, à Vevey, premier sous-lieutenant d'artillerie de position. — Le 25 février, MM. *Pache*, Victor, à Chapelles, second sous-lieut. de carabiniers d'élite comp. n° 1. — *Campart*, Ch., à Lausanne, second sous-lieut. au bataillon de chasseurs n° 9. — Le 1^{er} mars, MM. *Bidaux*, Ch., à Cully, major du bataillon de réserve du 3^{me} arrond. — *Jaillet*, David-Albert, à Vallorbes, lieut. de mousq. n° 5 de réserve. — *Carrard*, Pierre Daniel, à Poliez-Pittet, premier sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 2 de réserve. — *Cuche*, François, à Pomy, second sous-lieutenant de chasseurs de gauche n° 1 de réserve. — *Paccaud*, Emile, à Dompierre, second sous-lieut. d'artillerie de position. — Le 8, MM. *Ruchonnet*, Ls, à Lausanne, second sous-lieut. de la batterie attelée n° 5, arrond. nos 6 et 8. — *Piquet*, Férol, au Chemin, capitaine de mousq. n° 5 d'élite du 5^e arrond., et M. *Gaudard*, Henry, à Biolley-Orjulaz, capitaine de mousquetaires n° 2 d'élite du 5^e arrondissement.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le Comité central nous prie de rappeler à MM. les officiers les trois questions mises au concours de cette année, à savoir :

1^{re} Question. — De la nécessité de l'amélioration des armes de guerre en Suisse, et des meilleurs moyens d'y parvenir.

2^{me} Question. — L'organisation et l'instruction des carabiniers correspondent-elles à leur tâche tactique ? — Si non, quels changements sont à désirer ?

A cette question se rattachent les suivantes :

Le fusil Préalat-Burnand étant adopté pour l'infanterie, le fusil de chasseur est-il toujours nécessaire pour les chasseurs de bataillon ? Ne pourrait-il pas avantageusement remplacer la carabine dans les mains de nos carabiniers ? — Ne conviendrait-il pas de l'alléger et d'en porter le calibre, tout comme celui de la carabine, si elle est conservée, à 12 millimètres au lieu de 10 1/2 ? — En tout cas, ne convient-il pas de donner aux carabiniers et aux chasseurs des munitions identiques ?

3^{me} Question. — De la meilleure confection des charges des obusiers longs et de leur paquetage et emballage.

La commission d'experts pour les 1^{re} et 2^{me} questions a été composée de MM. *Fogliardi*, colonel fédéral, à Mélano; *Redding-Biberegg*, lieut.-colonel fédéral, à Schwytz; *Arnold*, capitaine de carabiniers à Altorf.

La commission pour la 3^{me} question a été composée de MM. *Borel*, lieut.-colonel fédéral, à Genève; *Franz d'Erlach*, major fédéral, à Berne; *Leroyer*, capitaine fédéral, à Genève.

Les mémoires seront adressés au Comité central à Schaffhouse, avant le 31 mai.